

Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement : LARGENTIERE

Liberté – Egalité – Fraternité

Commune de **ST ETIENNE DE FONTBELLON**

Date de convocation : 15 septembre 2025

Date d'envoi : 15 septembre 2025

Date d'affichage : 15 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 007-210702312-20250922-32_2025-DE

S²LO

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 32-2025
LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 19 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, BARBAROUX Sylvie, ROURE Christine

Absents ayant donné procuration : 2 – VACHERESSE Marc à MARTIN Marie-France, BENOIT Nadine à CORTIAL Patrick

Absents n'ayant pas donné procuration : 2 – CITOLER Conception, MATHON Sébastien

Secrétaire de séance : LIOUTIER Pascale

OBJET : Désignation d'un délégué suppléant de la commune siégeant au Comité Syndical du SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) suite à la démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Monsieur Serge SCOTTO DI VETTIMO de son poste de conseiller municipal, il convient de pourvoir le poste de Délégué suppléant de la Commune auprès du SDE07 qui est devenu vacant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L2121-3,
Vu l'adhésion de notre commune au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche à la fois pour les compétences obligatoires (électricité et gaz) mais aussi facultatives (éclairage public, maîtrise des énergies...),
Vu les statuts modifiés du SDE07,

Considérant l'article 6 des dits statuts : « Pour les communes urbaines de plus de 2 000 habitants : 1 délégué élu pour 5 000 habitants ou fraction de 5 000 habitants élu par le Conseil Municipal de chaque commune et un nombre égal de délégués suppléants est également désigné afin de pouvoir en tant que de besoin remplacer les titulaires au Comité Syndical. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (20 voix pour, 1 abstention (Jean-Paul GIMON)) :

- Nomme les délégués suivants pour représenter la commune au SDE07 :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Alain JABRY	Jean-Marie ALLIX

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Pascale LIOUTIER



Le Maire,
Philippe ROUX

